

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE
DU 5 JUILLET 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de Cogne, le cinq juillet 2022 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Rémi AURION, Maire.

Date de la convocation : 28/06/2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Etaient PRESENTS : M. Rémi AURION, Maire, Mme Karine SADOR, M. Benjamin MOUTET, Mme Francine KHEMDOUDI, M. Michel MORIN, Adjoint, M. Alain BETANT, Mme Ghislaine PERROUD, M. Sylvain RABUT, M. Sébastien GRANDJEAN, M. Maxime TRONCY, Mme Amélie RATIGNIER, Mme Mathilde BONNEAU, M. Robert ARNAUD-COFFIN, M. Guy MONNET.

Etait EXCUSÉE : Mme Séverine LAFARGE (pouvoir à Mme Karine SADOR)

Secrétaire de séance : Mme Francine KHEMDOUDI

oo

1- Présentation du PADD par M. Ghislain DE LONGEVIALLE, Vice-Président de la CAVBS (délibération n°2022-16):

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, est engagée dans la procédure de révision de son plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), tenant lieu de programme local de l'habitat (PLUIH). La première étape concerne le débat, sans vote sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) qui constitue le socle du PLUIH dont la révision est élaborée en relation étroite avec les communes, l'Etat et les personnes publiques associées.

A cet effet, M. Rémi AURION remercie M. Ghislain DE LONGEVIALLE, Vice-Président de la CAVBS, qui est venu exposer ce PADD.

Le PADD définit les objectifs et projets de la CAVBS à l'horizon 2032, en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme en cohérence avec son plan de mandat. Il s'articule avec le diagnostic du territoire, réalisé en amont, et se décline ensuite dans les pièces réglementaires du PLUIH : le règlement, les plans de zonage et les orientations d'aménagement et de programmation. Il expose le projet d'urbanisme et définit les orientations générales d'aménagement, d'urbanisme, d'habitat, de déplacement, d'équipement, de protection des espaces et de préservation des continuités écologiques, M. Ghislain DE LONGEVIALLE informe l'assemblée que ce projet de PADD a été élaboré en associant les communes du territoire de la CAVBS, et est présenté aujourd'hui au conseil municipal, afin de présenter les orientations générales du PADD du PLUIH sont organisées autour de 3 orientations principales, à savoir :

- Affirmer le rôle de la CAVBS pour le développement économique, agricole et touristique ;
- Mettre en œuvre un modèle résidentiel plus équilibré, qualitatif et vertueux ;
- Placer la transition écologique et la protection du cadre de vie au cœur du projet.

Il explique que ces orientations visent à poursuivre autrement le développement du territoire intercommunal, en posant aujourd'hui les règles nécessaires pour en conserver la maîtrise.

Le document contenant les orientations du projet de PADD est présenté au conseil municipal, afin que chaque élu puisse en prendre connaissance.

Ce document, couplé aux exposés oraux de M. Ghislain DE LONGEVIALLE, Vice-Président de la CAVBS, et de M. Rémi AURION, Maire, permet à l'assemblée de connaître les orientations générales du PADD.

M. DE LONGEVIALLE répond aux différentes interrogations des élus, entre autres sur les marges de manœuvre de la commune en matière de prévision de terrains constructibles et donc de logement compte tenu du nombre à ne pas dépasser et des critères de localisation. Un autre élu a souligné la nécessaire cohabitation entre les résidentiels et les viticulteurs dans une compréhension mutuelle.

Une personne du public demande à M. le Maire de prendre la parole au sujet du changement de destination des bâtiments agricoles. Exceptionnellement, la parole est accordée. M. DE LONGEVIALLE lui répond en expliquant qu'il est souhaitable d'examiner chaque situation de façon particulière et d'être également très prudent avant de prendre ce type de décision étant donné des changements économiques possible.

A l'issue de la présentation, et des réponses données à leurs questions, le conseil municipal décide à l'unanimité de prendre acte que le débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'Habitat (PLUIH) de la CAVBS s'est déroulé selon les dispositions du code de l'urbanisme.

2- Approbation du compte-rendu précédent :

Le compte-rendu de la séance du 7 juin 2022 est soumis à l'avis des présents. M. Robert ARNAUD-COFFIN demande à ce que soit spécifié dans le compte rendu le prix des travaux pour la commune du renforcement électrique du bourg nord. Le montant des travaux est de 120 483 €. Après abattement, la commune aura à sa charge la somme de 12 048.30 €.

Après cette remarque, il est approuvé à l'unanimité.

3- Travaux salle des Fêtes (délibération n°2022-17) :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, dans le cadre du projet de réhabilitation et d'extension de la salle polyvalente une procédure a été initiée pour le choix des entreprises de travaux.

La consultation a été lancée sous la forme d'une procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, le 22 février 2022 pour une remise des offres au 8 avril 2022. La consultation comprenait 9 lots.

LOT	DESIGNATION	NOM DE L'ENTREPRISE	SIEGE SOCIAL	MONTANT TTC
1	VRD – Aménagements extérieurs	RAE Sarl	GUEREINS	87 258,77 €
2	Déconstruction – Maçonnerie – Enduit de façades	LEFORT SAS	GLEIZÉ	58 715,10 €
3	Charpente bois – Couverture – Zinguerie	VAGANAY	SOLAIZE	10 516,38 €
5	Plâtrerie – Peinture	CO-BERT	VILLEURBANNE	26 910,37 €
6	Menuiseries Intérieures – Mur mobile	C'BOIS Menuiseries	JASSANS RIOTTIER	81 652,37 €
7	Carrelages – Faïences	CARRE CREATION	GENAY	37 529,60 €
8	Plomberie – Chauffage – Ventilation	Ets MURY	GLEIZÉ	17 500,00 €
9	Electricité	EG3P	MASSIEUX	28 600,00 €

Pour le lot n°4 – Menuiseries extérieures aucune offre n’ayant été remise, la procédure de passation de ce marché est déclarée infructueuse. Un nouvel appel d’offres est en cours.

La première réunion de chantier a eu lieu le 23 juin avec les entreprises, l’architecte, le Département du Rhône et la mairie.

Le planning des travaux a été communiqué et accepté à savoir :

- début des travaux : 1^{er} septembre 2022
- Fin des travaux : fin février 2023 sauf aléas

4- Travaux divers :

- **Comptoir de Campagne :** les travaux prévus à l’arrivée des personnes prenant l’épicerie en franchise vont s’effectuer au mois d’octobre. Des plans ont été proposés par Comptoir de Campagne, selon les critères d’aménagement de leurs magasins. La commune prend en charge les travaux de plomberie, d’électricité et de plaquiste. Comptoir de Campagne prendra en charge les travaux de peinture et la réfection des sols. La commune attend les devis des artisans.
- **Dispositif anti-pigeons :** concernant ce dispositif pour la cantine, une nouvelle entreprise a été contactée, Les Cordistes Savoyards. Le devis est de 660 € TTC qui est accepté par le conseil municipal.

5- Convention avec le Département du Rhône pour le ralentisseur :

Une convention doit être signée avec le Département pour permettre la réalisation d’un ralentisseur. Elle précise la nature des travaux, les conditions d’exécution et les obligations d’entretien de l’ouvrage.

6 - Rapports commissions communales :

- **Ressources humaines :**
Une réunion a eu lieu le 17 juin. Différents points ont été abordés : un départ à la retraite, modification du document d’évaluation du personnel ...
- **Environnement :**
Une réunion est fixée le jeudi 7 juillet.
- **Finances :**
Une réunion est fixée le 21 juillet à 18h00
- **Action Sociale :**
L’assemblée générale de l’association AMASIE a eu lieu. La pénurie de personnel demeure préoccupante et va conduire à ne pas pouvoir réaliser certaines prestations auprès de bénéficiaires.
- **Communication :**
Le Fil infos sera distribué mi-juillet.
La refonte du site internet est en cours et sera terminée fin 2022.
- **Urbanisme :**
Déclarations préalables accordées ou à l’instruction pour :
 - Modification de clôture : « 112 Route de Rivolet »
 - Aménagement autour de la piscine : « 54 Impasse des Plaches »

- Installation d'un préau : « 65 Impasse des Noyers »
- Construction d'un mur : « 80 Route des Vignes »

Certificat d'urbanisme opérationnel transmis à la CAVBS pour instruction

- Projet d'un bâtiment professionnel : « Le Chervet »

- **Travaux :**

Des photos montrant les différents travaux qui ont eu lieu sur la commune sont projetées :

- ✓ Cimetière : une reprise des allées du cimetière a été effectuée.

7- Informations diverses :

7-1 : Ecole : le dernier conseil d'école a eu lieu le Mardi 21 juin. Un effectif de 100 élèves est prévu en septembre, réparti sur 4 classes. La confirmation de la fermeture de la 5^{ème} classe est avérée. Les horaires d'entrée et de sortie, matin et après-midi, reviennent à la normale, à savoir 8h30 et 11h30 le matin et 13h30 et 16h30 l'après-midi. La rentrée scolaire aura lieu le Jeudi 1^{er} septembre 2022.

7-2 : SYDER : dans le cadre de la démarche performancielle, une réunion a été organisée pour le choix des luminaires. Un audit des installations est prévu.

Une réflexion est lancée en parallèle pour remplacer l'éclairage du boulodrome.

7-3 : Illuminations : Le conseil municipal décide de ne pas acquérir d'illuminations supplémentaires pour la fin d'année dans le village.

7-4 : Capsules d'Iodes : Le plan de distribution a été établi et envoyé au service de la Préfecture comme demandé.

7-5 : Résidence Bataille : Les travaux prévus d'isolation par l'extérieur vont commencer mi-juillet. Pendant la durée des travaux de septembre à décembre, le parking pourra être, en partie ou en totalité, condamné.

7-6 : Assmat'y'bulles : l'association demande, comme chaque année, la mise à disposition de la salle du Verger et de la salle d'évolution pour leurs différentes activités. Le conseil municipal accepte de continuer à leur accorder gratuitement l'utilisation de ces salles.

7-7 : Le Département du Rhône nous informe qu'au titre du **Fonds Départemental de Péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrements sur les mutations à titre onéreux** la commune recevra la somme de 74 827, 49 €

7-8 : Comité des Fêtes : l'association remercie les agents techniques et la municipalité pour la mise à disposition du matériel et de l'espace public pour l'organisation de la soirée Rosés Nuits d'été

La séance est levée à 23h00

PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL : MARDI 6 SEPTEMBRE 2022, MARDI 11 OCTOBRE 2022, MARDI 8 NOVEMBRE 2022 ET MARDI 13 DECEMBRE 2022

